



Conflit de travail Amazon : Absences formation

Par Dourakh

Contexte : Je suis salarié chez Amazon. L'employeur a financé une formation professionnelle qualifiante (« Permis Poids Lourd ») via le programme Career Choice. Le financement a été approuvé et payé après la signature du formulaire de reconnaissance en septembre 2025. La formation a débuté le 8 décembre 2025. Mon planning de travail chevauche les jours de formation uniquement le vendredi.

I. Chronologie des Faits et Inaction de l'Employeur

Dès le 24 octobre 2025, j'ai remis en main propre un courrier formalisant ma demande d'absence pour les vendredis concernés. N'ayant reçu aucune réponse, j'ai posé mes congés payés dans le système le 31 octobre 2025. À ce jour, mes congés sont toujours en statut « Envoyé », sans aucune validation.

J'ai effectué deux relances par mails : le 3 novembre 2025 et le 3 décembre 2025 (cette dernière en mettant en copie la RH France). Ces e-mails sont restés sans réponse officielle.

Un supérieur (non RH) est venu me voir physiquement pour me dire qu'il acceptait mes absences de janvier et février, mais refusait celles de décembre en raison de la période de forte activité. L'employeur ne m'a proposé aucune solution d'aménagement.

La formation a officiellement débuté le 8 décembre 2025.

II. L'Impasse et le Risque

J'ai pris l'initiative de contacter l'école pour trouver une solution. L'organisme de formation m'a confirmé par écrit que ma présence est obligatoire pour la validation de la formation.

J'ai envoyé cette réponse de l'école à mon employeur le 9 décembre 2025 dans un e-mail. L'employeur reste muet et n'a pas répondu à ce mail à ce jour (10 décembre 2025).

III. Problématique Juridique et Questions

L'employeur, par son silence et son inaction prolongée (du 24 octobre à aujourd'hui), m'a mis dans une situation où je suis contraint de choisir entre perdre la formation (payée par l'entreprise) et m'absenter de mon poste pour une absence qui n'a jamais été formellement refusée.

Mon intention est de me rendre à la formation. Je sollicite votre expertise sur les points suivants :

1. Risque de Sanction : Le silence prolongé de l'employeur (depuis le 24/10/2025) sur une demande de congés (depuis le 31/10/2025) vaut-il acceptation tacite ? Suis-je protégé contre une sanction pour faute grave (abandon de poste) si je me rends à la formation, sachant que l'employeur est l'unique cause de cette impasse ?

2. Faute de l'Employeur : L'obstruction de l'employeur à une formation qu'il a financée, suite à six semaines d'inaction et l'absence de proposition de solution, constitue-t-elle un manquement grave à l'exécution de bonne foi du contrat de travail ou à l'obligation de formation ?

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas dans quel cadre vous suivez cette formation : CPF ? Congé de transition pro ?

En toute logique quand on valide un financement de l'employeur, on valide aussi des modalités de formation si c'est sur le temps de travail .

Par Dourakh

Bonjour,

Je suis cette formation dans le cadre du programme career choice (via sa plateforme l'employeur valide et finance lui

même les formations)

La formation est du lundi au vendredi. Il n'y a que les vendredis qui se chevauchent avec les horaires de la formation et mes horaires de travail sont du vendredi au dimanche. J'ai demandé à m'absenter que les vendredis pour suivre la formation.

Merci pour vos retours.

Par hideo

Bonjour,

D'après ce que j'ai compris Amazon ne veut que vous vous absentiez en décembre et pour cause il y a beaucoup de travail (forte affluence).

Donc surtout n'allez pas à la formation durant décembre ,car effectivement vous risquez des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Il y a certainement des représentants du personnel chez Amazon ,il faut vous adresser à eux pour solutionner le problème..

Cordialement

Par Dourakh

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Cependant les problèmes qui se posent sont:

-Ma présence à la formation est obligatoire pour le mois de Décembre, sinon le processus est stoppé et je perds la formation.

-J'en ai informé l'employeur, je n'ai eu aucun retour et aucunes solutions ne m'a été trouvé.

-Mes congés sont toujours en statuts envoyé depuis plus de 1 mois

-Aucuns retours ne m'a était fait sur mes relances et demandes.

Et de plus depuis des semaines je suis en état de stress et d'anxiété très élevés: difficultés à dormir, tensions, maux de tête, incapacité à me concentrer

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Puisque cette formation est intégralement payée par votre employeur dans le cadre d'un programme de formation interne, il ne faut pas y aller sans permission. C'est idiot de la part de votre employeur, mais s'il paie une formation pour rien c'est son problème.

Et ce sauf s'il est prévu dans le cadre de ce programme que votre inscription à la formation vaut d'office autorisation d'absence (lire l'éventuel accord d'entreprise).